

Volet B**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge

23480658

Déposé
23-12-2023

Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 28/12/2023 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0477245245

Nom(en entier) : **TE.DE.ROUTE**

(en abrégé) :

Forme légale : Société anonyme

Adresse complète du siège Rue de Florival 65
: 1390 Grez-Doiceau**Objet de l'acte :** ANNEE COMPTABLE, ASSEMBLEE GENERALE

D'un acte reçu par Geoffrey GAUTHY, Notaire de résidence à Herstal, exerçant ses fonctions au sein de la SRL « GAUTHY, JACQUES & ROLANS – Société Notariale », ayant son siège à Herstal, rue Hoyoux, 87, en date du 22 décembre 2023, en cours d'enregistrement, il résulte que s'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme « **TE.DE.ROUTE** », ayant son siège à 1390 Grez-Doiceau, rue de Florival, 65.

L'assemblée se déclare valablement constituée et prend les résolutions suivantes :

MODIFICATION DE L'EXERCICE SOCIAL ET DE LA DATE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

1. L'assemblée décide de modifier l'article 35 des statuts par le remplacement du texte actuel par le texte suivant :

« L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre. Le trente et un décembre de chaque année, l'organe d'administration dresse un inventaire et établit les comptes annuels conformément à la loi. »

A titre transitoire, l'assemblée décide de prolonger jusqu'au 31 décembre 2024 l'exercice social ayant commencé le 1er octobre 2023.

2. L'assemblée décide de modifier en conséquence l'article 24 alinéa 1er des statuts par le remplacement du texte actuel par le texte suivant :

« L'assemblée générale ordinaire se réunit annuellement le troisième vendredi du mois de mai à 11h. »

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME

délivré avant enregistrement dans le seul but d'être déposé au Greffe du Tribunal de l'Entreprise.

Geoffrey GAUTHY, notaire associé de la SRL « GAUTHY, JACQUES & ROLANS, Société Notariale », ayant son siège à 4040 Herstal, Rue Hoyoux, 87.

Acte et documents déposés au greffe en même temps que le présent extrait d'acte :

- expédition de l'assemblée.
- la coordination des statuts.

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type "Mention").